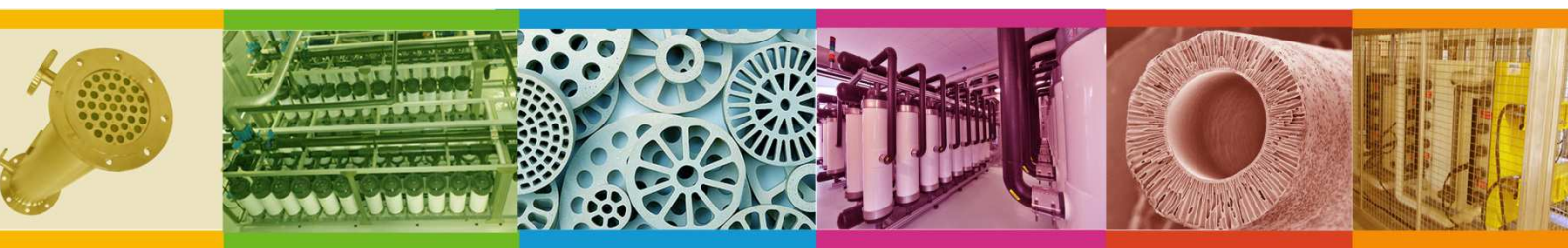


# DOSSIER EXPOSANTS/PARRAINAGE

Les 9, 10 et 11 avril 2014  
Toulouse



**mempro**

*Intégration des membranes dans les procédés*



# SOMMAIRE

## 1. EXPOSER A MEMPRO 5

## 2. PARRAINER MEMPRO 5

## 3. CONTRAT DE PARTICIPATION

### ANNEXES

- Modalités d'accès
- Plan de salle
- Informations pratiques
- Modalités de participation

# 1. EXPOSER A MEMPRO 5

## QUI PARTICIPE AUX CONGRES MEMPRO ?

Les congrès MEMPRO attirent un public d'**industriels** et d'**académiques** travaillant sur les technologies membranaires. Parmi les entreprises on retrouve notamment des **fabricants de membranes**, des **intégrateurs** et des **utilisateurs**.

Pour cette 5<sup>e</sup> édition plus de **150 personnes** sont attendues.

## L'OFFRE :

Un espace d'exposition de 200 m<sup>2</sup> est proposé. Il permettra notamment aux **équipementiers** et **fabricants** de présenter leurs nouveautés mais aussi aux **fabricants d'instruments de mesure** et **d'analyse** de présenter leurs produits. Des stands de 6m<sup>2</sup> sont proposés. Cet espace accueillera également les pauses café et l'exposition des posters.

## Un stand de 6m<sup>2</sup>

### Comprenant :

- ✓ 1 table et 3 chaises
- ✓ 1 inscription aux conférences (comprenant également les pauses, les repas et le diner de gala)
- ✓ 1 prise électrique 220V
- ✓ 1 code WIFI

1 500 €  
HT

Pour **500 € HT** supplémentaires :

- ✓ l'exposant devient « **Parrain Argent** » avec son logo inséré sur les supports de communication (site internet, kakemonos, fond d'écran de l'ordinateur des conférences et recueil des textes)

## 2. PARRAINER MEMPRO 5

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de parrainer l'événement.

### POURQUOI PARRAINER MEMPRO 5 ?

Parrainer Mempro 5 est un moyen de faire connaître votre engagement pour soutenir les progrès et les avancées technologiques entourant les procédés membranaires.

### COMMENT PARRAINER ?

Plusieurs possibilités de parrainages s'offrent à vous :

**PARRAIN  
ARGENT**

**1 500€**

**ARGENT** = Logo présent sur les supports de communication (site internet, kakemonos, fond d'écran ordinateur conférence et recueil des textes)

**PARRAIN  
OR**

**3 000€**

**OR** = NIVEAU ARGENT

+ Parrainage d'un déjeuner (kakemono à l'entrée de la salle de restauration)

+ Plaquette de communication insérée dans la sacoche du congrès remise à chaque participant

**PARRAIN  
PLATINE**

**6 000€**

**PLATINE** = NIVEAU OR

+ Parrainage du dîner de gala (kakemono à l'entrée de la salle, plaquette façon menu sur les tables)

**PARRAIN  
LIBRE**

**A Définir**

- ✓ Pour toute autre proposition de parrainage (stylos, porte-clés, clé USB...) vous pouvez contacter les organisateurs ([mempro5@inp-toulouse.fr](mailto:mempro5@inp-toulouse.fr))

## 3. CONTRAT DE PARTICIPATION

### A RETOURNER AVANT LE 28 FEVRIER 2014 A :

#### INPT-SAIC – Congrès MEMPRO

Par fax : +33 (0)5.34.32.31.13 | Par e-mail : [mempro5@inp-toulouse.fr](mailto:mempro5@inp-toulouse.fr)

Par courrier : 6 allée Emile Monso – BP34038 – 31029 Toulouse Cedex 4

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

**A - RAISON SOCIALE :** \_\_\_\_\_

Directeur général / Gérant \_\_\_\_\_

Responsable de participation (Obligatoire)  M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

#### **B – ADRESSE DE FACTURATION** (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus)

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Code NAF : \_\_\_\_\_ SIRET : \_\_\_\_\_ N°TVA : \_\_\_\_\_

Correspondance à adresser à :  A ou  B à l'attention de : \_\_\_\_\_

## BON DE COMMANDE

Exposition	PU HT	QTE	TOTAL LIGNE
Stand 6m <sup>2</sup> (comprenant notamment 1 inscription à l'ensemble des conférences et au diner de gala)	1 500 €		€
Option Parrainage Argent	500 €		€
<b>TVA (19.6% et 20% à partir du 01 janvier 2014)</b>			€
<b>TOTAL 1 (TTC)</b>			€

Parrainages (choix à cocher)	MONTANT	TOTAL LIGNE
<input type="checkbox"/> Parrainage Argent	1 500 €	€
<input type="checkbox"/> Parrainage Or	3 000 €	€
<input type="checkbox"/> Parrainage Platine	6 000 €	€
<input type="checkbox"/> Parrainage sur mesure (contacter les organisateurs)		€
<input type="checkbox"/> Don libre à indiquer directement dans la case à droite		€
<b>TOTAL 2</b>		€
<b>TOTAL FINAL (TOTAL 1 + 2)</b>		€

## PAIEMENT

- Par **chèque** à l'ordre de Agent Comptable de l'INPT – Mempro 5
- Par **virement bancaire**

<b>INFORMATIONS BANCAIRES :</b> Institut national Polytechnique de Toulouse INPT - SAIC "MEMPRO 5" SIRET : 19311381800127 Code NAF (APE) : 8542 Z "Enseignement Supérieur" VAT Number : FR42193113818	<b>COMPTE BANCAIRE :</b> Adresse : Trésorerie Générale - Place Occitane - 31029 Toulouse Cedex FRANCE - Phone : +33 (0)5 61 26 55 35 Code : 10071 - Code Guichet: 31000 N° de compte : 10071 / 31000 / 00001001328 Key : 85 IBAN : FR76 / 1007 /1310 / 0000 / 0010 0132 885 BIC : TRPUFRP1 Nom du compte : "INPT – MEMPRO 5" 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4 (France)
--	--

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

# ANNEXES

## DOSSIER EXPOSANTS/PARRAINAGE

**Modalités d'accès**

**Calendrier d'exposition**

**Plan de salle**

**Modalités de participation**



**mempro**

*Intégration des membranes dans les procédés*





# LES MODALITES D'ACCES

Le congrès MEMPRO 5 se tiendra à l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan situé à Toulouse.

## ADRESSE



Ecole d'Ingénieurs de PURPAN (EI-Purpan)  
75 voie du TOEC – BP57611  
31076 TOULOUSE Cedex 3








## VENIR EN TRAIN + TRANSPORT EN COMMUN (2 possibilités)



### POSSIBILITE 1 :

DEPART GARE MARENGO SNCF			
	<b>ETAPE 1</b> <b>METRO LIGNE A</b> (Direction Basso Cambo)	<b>STATION METRO MARENGO SNCF</b> → <b>STATION METRO ARENES</b>	Prendre le Métro ligne A (direction Basso Cambo) et descendre à la Station Arènes.
	<b>ETAPE 2</b> <b>BUS LIGNE 64</b> (Direction Colomiers)	<b>ARRÊT BUS ARENES</b> → <b>ARRÊT BUS GRANDE BRETAGNE</b>	Prendre le Bus 64 et descendre à l'Arrêt Grande Bretagne qui dépose au pied de l'Ecole D'Ingénieur de Purpan
ARRIVEE A L'EI-PURPAN			

### POSSIBILITE 2 :

DEPART GARE MARENGO SNCF			
	<b>ETAPE 1</b> <b>METRO LIGNE A</b> (Direction Basso Cambo)	<b>STATION METRO MARENGO SNCF</b> → <b>STATION METRO ARENES</b>	Prendre le Métro ligne A (direction Basso Cambo) et descendre à la Station Arènes.
	<b>ETAPE 2</b> <b>TRAM LIGNE T1</b> (Direction Beauzelle)	<b>STATION TRAMWAY ARENES</b> → <b>STATION TRAMWAY CASSELARDIT</b>	Prendre le Tramway Ligne T1 (Direction Beauzelle) et descendre à l'arrêt Casselardit
	<b>ETAPE 3</b> <b>MARCHE A PIED</b>	<b>STATION TRAMWAY CASSELARDIT</b> → <b>EI-PURPAN</b>	10 minutes de marche pour rejoindre l'EI-Purpan
ARRIVEE A L'EI-PURPAN			

## VENIR EN AVION + TRANSPORT EN COMMUN

DEPART AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC			
	<b>ETAPE 1</b> <b>BUS LIGNE 66</b> (Direction Saint Cyprien)	<b>ARRÊT BUS AEROPORT</b> → <b>ARRÊT BUS MURILLO</b>	Prendre le Bus n°66 (direction St Cyprien) et descendre à l'arrêt Murillo
	<b>ETAPE 2</b> <b>MARCHE A PIED</b>	<b>ARRÊT BUS MURILLO</b> → <b>EI-PURPAN</b>	15 minutes de marche pour rejoindre l'EI-Purpan
ARRIVEE A L'EI-PURPAN			

## VENIR EN VOITURE

Rocade toulousaine sortie 29  
(Purpan)

Rejoindre la voie du TOEC au  
n°75.



Une fois arrivé à l'E.I – PURPAN, vous devez contourner le bâtiment pour rejoindre le parking P3 qui est réservé pour l'événement.

MEMPRO 5 se tiendra dans l'amphithéâtre 65 et dans les salles 60 et 61 qui se trouvent de l'autre côté de la rocade comme l'indique le plan ci-dessous. Un pont à l'intérieur de l'Ecole vous permettra de rejoindre le lieu du congrès.

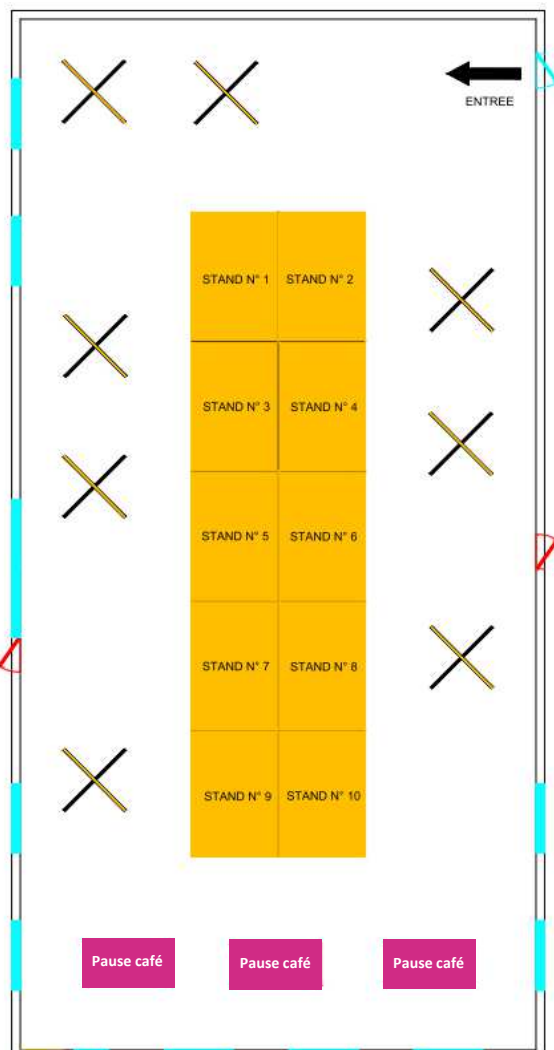


# CALENDRIER D'EXPOSITION

Voici le calendrier d'exposition :

	DATES	HORAIRES
Installation des stands	Mardi 8 avril 2014	A partir de 17h30
Exposition	Mercredi 9 avril 2014	08h00 – 18h00
	Jeudi 10 avril 2014	08h00 – 18h00
	Vendredi 11 avril 2014	08h00 – 14h00
Démontage des stands	Vendredi 11 avril 2014	A partir de 14h00

# PLAN DE SALLE D'EXPOSITION



## LEGENDE

-  STAND N° 1 STANDS
-  Pause-café PAUSE CAFE
-  POSTERS

## DIMENSIONS

Salle = 12m\*24m  
 Stand = 6m<sup>2</sup>

## HEBERGEMENT

Voici quelques hôtels à proximité du congrès.



### **A** Hôtel Campanile Toulouse Ouest – Purpan

33 Route de Bayonne – 31300 Toulouse

05 61 31 09 09

Site internet : [http://www.campanile.com/fr/hotels/campanile-toulouse-ouest-purpan?utm\\_source=google&utm\\_medium=maps&utm\\_content=FRA22004&utm\\_campaign=Campanile](http://www.campanile.com/fr/hotels/campanile-toulouse-ouest-purpan?utm_source=google&utm_medium=maps&utm_content=FRA22004&utm_campaign=Campanile)

### **B** Residhome Toulouse Tolosa

279 Avenue de Grande Bretagne - 31300 Toulouse

05 34 39 80 80

Site internet : <http://www.residhome.com/residence-hoteliere-aparthotel-toulouse-199.html>

### **C** Hotel le PALLADIA

271 Avenue de Grande Bretagne - 31300 Toulouse

05 62 12 01 20

Site internet : <http://www.hotelpalladia.com/fr/>

### **D** Hotel Novotel Toulouse Aéroport

23 Impasse de Maubec - 31300 Toulouse

05 61 15 00 00

Site internet : <http://www.accorhotels.com/fr/hotel-0445-novotel-toulouse-aeroport/index.shtml>

**E Hôtel Vol de Nuit - Toulouse Purpan (ex Christol)**

Place du Docteur Joseph Baylac - 31300 Toulouse

05 61 49 25 25

Site internet : [http://www.hotel-voldenuit.com/Hotel\\_Vol\\_de\\_Nuit\\_Toulouse/accueil.html](http://www.hotel-voldenuit.com/Hotel_Vol_de_Nuit_Toulouse/accueil.html)

**F Restaurant Campanile Toulouse Ouest - Purpan**

33 Route de Bayonne – 31300 Toulouse

05 61 31 09 09

Site internet : [http://www.campanile.com/fr/hotels/campanile-toulouse-ouest-purpan#tabs-restaurant/?utm\\_source=google&utm\\_medium=maps&utm\\_content=FRA22004&utm\\_campaign=Campanile](http://www.campanile.com/fr/hotels/campanile-toulouse-ouest-purpan#tabs-restaurant/?utm_source=google&utm_medium=maps&utm_content=FRA22004&utm_campaign=Campanile)

**G Hôtel Restaurant d'Occitanie**

15 Avenue Raymond Badiou - 31026 Toulouse Cedex 3

05 34 50 10 50

Site internet : <http://occitanie-toulouse.com/>

**H Park&Suites Élégance Purpan**

4 Impasse de Lisieux - 31000 Toulouse

05 34 50 97 00

Site internet : [http://www.parkandsuites.com/fr/appart-hotel-toulouse-purpan.php?utm\\_source=google\\_maps&utm\\_medium=referral&utm\\_campaign=google\\_maps-toulouse\\_purpan](http://www.parkandsuites.com/fr/appart-hotel-toulouse-purpan.php?utm_source=google_maps&utm_medium=referral&utm_campaign=google_maps-toulouse_purpan)

**I Garden Hôtel**

81 Boulevard Gabriel Koenigs - 31300 Toulouse

05 62 48 59 00

Site internet : <http://www.gardenhotel.fr/>

**J Residhome TOULOUSE OCCITANIA**

93 Avenue de Lombez - 31300 Toulouse

05 61 44 08 34

Site internet : <http://www.residhome.com/residence-hoteliere-aparthotel-toulouse-185.html>

**K Alezan Hotel & Residence**

2 allée Antoine Osete - 31100 Toulouse

05 31 61 62 51

Site internet : <http://site.alezan-toulouse.com/index.php/fr/>

**L Appart'City Toulouse Hippodrome**

1 Allée Antoine Osète - 31100 Toulouse

05 34 51 63 25

Site internet : [http://www.appartcity.com/apparthotel-toulouse-hippodrome/ R\\_12\\_38 /accueil-residence.htm](http://www.appartcity.com/apparthotel-toulouse-hippodrome/ R_12_38 /accueil-residence.htm)

**M Hôtel B&B Toulouse Purpan**

Impasse de Lisieux - 31300 Toulouse

0 892 70 26 10

Site internet : [http://www.hotel-bb.com/fr/hotels/toulouse-purpan.htm?utm\\_source=googlemaps&utm\\_medium=fichehotel&utm\\_campaign=seo&utm\\_term=2012&utm\\_content=mondeos](http://www.hotel-bb.com/fr/hotels/toulouse-purpan.htm?utm_source=googlemaps&utm_medium=fichehotel&utm_campaign=seo&utm_term=2012&utm_content=mondeos)



# LES MODALITES DE PARTICIPATION



**Art.1** – Les sociétés désireuses d'exposer ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve ainsi que les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Elles acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et le cluster WSM se réserve le droit de les signifier, même verbalement, aux exposants, et ce dans l'intérêt de la manifestation.

**Art.2** – Les candidatures et dossiers d'inscription devront être adressés au SAIC INP – Congrès MEMPRO au 6 allée Emile Monso – BP34038 – 31029 Toulouse Cedex 4, dans un délai fixé sur les bons de réservation. Les demandes et dossiers qui parviendraient après cette date seront inscrits en liste d'attente, dans l'ordre chronologique des demandes et les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.

**Art.3** – Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le cluster WSM pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

**Art.4** – Les demandes d'admission, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bulletins d'inscription officiels fournis par le comité d'organisation du congrès.

**Art.5** – En cas d'annulation de la réservation du stand par un exposant, WSM ne serait pas dans l'obligation de rembourser l'exposant des sommes déjà versées si l'annulation intervient après le 28 février 2014.

**Art.6** – Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé dans les délais fixés, le cluster WSM se réserve le droit de disposer de l'emplacement et ne serait pas dans l'obligation de rembourser les exposants des sommes déjà versées.

**Art.7** – Les exposants devront reconnaître sur place la situation et les dimensions des emplacements qui leur auront été attribués (les plans et schémas n'étant donnés qu'à titre indicatif). Ils prendront

les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

**Art.8** – Si pour des raisons impératives le cluster WSM se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

**Art.9** – Les exposants indiqueront de façon claire et précise dans leur demande d'emplacement les surfaces dont ils estiment avoir besoin. Installation et décoration des stands

**Art.10** – Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant le premier jour du montage de l'exposition. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou un remboursement quelconque.

**Art.11** – Les exposants devront se conformer aux instructions fixées par la réglementation des entrées et sorties des marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toute sorte dans l'enceinte du lieu.

**Art.12** – Chaque exposant pourvoira au transport, à l'expédition de ses colis ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si leurs exposants ou leurs représentants ne sont pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de l'exposition, le cluster WSM pourra faire réexpédier ceux-ci ou les déballer d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

**Art.13** – La publicité par haut-parleur, pick-up, télévision ou tout autre appareil destiné à une publicité bruyante est interdite. Une dérogation peut être demandée au cluster WSM, au plus tard un mois avant l'ouverture du salon, qui examinera les données techniques fournies et les modifiera si nécessaire. Dans tous les cas, les annonces micro seront interdites.

**Art.14** – Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur

stand. Le cluster WSM décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les exposants dans les horaires prescrits.

**Art.15** WSM en qualité d'organisateur, est assurée en responsabilité civile, dans le cadre de l'organisation du congrès Mempro 5.

**Art.16** On laisse au bon vouloir des exposants de se munir d'une police d'assurance supplémentaire s'ils le souhaitent. Le cluster décline toute responsabilité en cas d'incident lié au matériel des exposants.

**Art.17** – D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la préfecture de police. Dispositions diverses

**Art.18** – Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le salon ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

**Art.19** – Dans le cas où le salon ne pourrait avoir lieu pour une raison quelconque, les sommes restantes disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

**Art.20** – Les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents en cas de litige.